



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **lundi 08 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune de RHUIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François GOYARD, maire.

Etaient présents : Jean-François GOYARD, Maire
Xavier BERNARD, Marie-Thérèse PARASKEVAS, Jean Paul FÉLIX Adjoints au Maire

Antoine DAVENE de ROBERVAL, Louisiane DUCHATEAU-ROUGIER, Michel DUCHOSSOY, Virginie FERRET-COURTEL, Caroline HOFFERT, Jennifer LEROUGE, Thierry SEUTIN conseillers municipaux.

Michel DUCHOSSOY, Thierry SEUTIN étaient absents,
Mme Caroline HOFFERT est arrivée à 19h30

M Jean Paul FÉLIX, est *désigné* secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

**POUR APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET
AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **231 664.92 €**
- un excédent de la section d'investissement : **31 688.89 €**

Avec le solde des restes à réaliser en dépense : **0.00 €**

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit:

- Affectation en investissement pour **0.00 €**
(ligne 1068 en recettes)
- Résultat reporté d'investissement pour **31 688.89 €**
(ligne 001 en recettes)
- Résultat reporté de fonctionnement pour **231 664 €**
(ligne 002)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et **APPROUVE** à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2023.

03 voix « pour »
0 voix « contre »
0 voix « abstention »

Transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le :
Mis en ligne le :

